Image not found or type unknown

renonciation a la paternite

Par **om18**, le **27/02/2013** à **18:22**

bonjour
je voulais savoir comment faire pour renoncer a ma paternite envers ma fille que j'ai reconnu qu'a ses 5 ans, qui, aujourd'hui, ne desire plus me voir. Par contre sa mere se sert de ca pour me soutirer une pension alors que ma deuxieme fille vit chez moi.

Par **P.M.**, le **27/02/2013** à **20:00**

Bonjour,
Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...

Par **youris**, le **27/02/2013** à **20:38**

bjr,
renoncer à sa paternité n'existe pas en droit français, ce serait un peu facile.
si vous avez reconnu cet enfant, vous en êtes le père avec ses droits et obligations.
si vous pensez ne pas être le père biologique, vous pouvez faire une action en contestation de filiation devant le tribunal avec une analyse biologique à la clé pour vérifier si vous n'êtes pas le père.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés